

AGRICOMTAT Organisme Mixte de Gestion Agréé
 Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 Siège social : 128 avenue des Thermes
 84100 ORANGE

PROCES-VERBAL de la séance de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2020 à 20h00.

L'an deux mille vingt et le 29 septembre, à 20h00, se sont réunis les membres correspondants et les adhérents de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé " AGRICOMTAT " en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, à l'Hôtel NOVOTEL Avignon.

A l'entrée de la séance, une feuille de présence par collège électoral a été dressée et chaque membre présent l'a dûment signée. Le bureau de l'assemblée est ainsi constitué :

- La présidence est assurée par M. Grégory HERBET.
- M. COUPON Vincent, agriculteur, et M. Yves BERTAUD, Expert-comptable, membres du conseil, assurent la fonction de scrutateurs.
- Mme PERROT Agnès, assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie les personnalités présentes, Monsieur Pierre GERBAIL, représentant de la Direction des Finances Publiques de Vaucluse, et profite de l'instant pour présenter à l'assemblée le Président de l'association des Chirugiens-Dentistes, Monsieur Olivier JOUINES.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés dans les deux catégories d'adhérents (art.11, alinéa 1 des statuts).

Il dépose ensuite les pièces et documents suivants :

- Un double des feuilles de convocation,
- Un exemplaire des statuts,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport moral et d'activité du conseil d'administration,
- Le rapport du censeur,
- Le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019.

Et rappelle le texte de l'ordre du jour :

- I. Rapport d'activité du conseil d'administration.
- II. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration : Rapport moral et financier sur l'exercice 2019.
- III. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2019.
- IV. Lecture du rapport du censeur.

V. Texte des résolutions

- Approbation des rapports moral et financier
- Affectation du résultat et quitus aux administrateurs, pour leur gestion et au Censeur pour son mandat.
- Ratification de la cotisation 2020.
Nomination de nouveaux administrateurs, démissions, (voir lettres déposées au secrétariat à cet effet)
- Renouvellement triennal des anciens administrateurs et du Censeur.

Introduction :

Cette séance constitue la quarante troisième assemblée générale d'AGRICOMTAT association déclarée régie par la loi du 1^{ER} Juillet 1901, depuis l'obtention de son agrément initial.

Elle débute par un discours de bienvenue prononcé par le président, M. Grégory HERBET, dans lequel il exprime sa satisfaction d'avoir à présider ces assemblées qui vont marquer durablement la vie de notre association.

En effet, dans un petit exposé très clair, le Président rappelle qu'AGRICOMTAT a signé un traité de fusion absorption avec l'association des Chirugiens-Dentistes de Vaucluse le 20 février dernier, il précise que les deux structures ont vocations à se rejoindre, leur organisation et leurs activités étant similaires.

L'A.G.A.C.D.84 gère un effectif de 210 Chirugiens-Dentistes qui dépendent des bénéfices non commerciaux au réel.

Ce rapprochement s'est fait assez rapidement, l'association des Chirugiens-Dentistes ne pouvait plus conserver son agrément fiscal au-delà du 01/01/2020 suite à la réforme des OGA qui a fixé à 1000 adhérents l'effectif minimal.

Le Président remercie vivement les membres de l'A.G.A.C.D.84 d'avoir fait le choix de nous rejoindre plutôt que d'avoir opté pour un rapprochement avec les gros CGA de la région qui n'ont pas manqué de les solliciter. Il précise de plus que l'assemblée générale extraordinaire de L'A.G.A.C.D.84 a validé à l'unanimité la fusion absorption par AGRICOMTAT de leur association le 8 septembre dernier.

I. M. le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.

Il indique que les administrateurs ou les membres du bureau se sont réunis 4 fois au cours de l'année 2019 et ont participé aux réunions d'information.

Il rappelle que conformément aux statuts, l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui prévoit le renouvellement triennal des membres du conseil d'administration ainsi que le mandat du Censeur.

II. M. Grégory HERBET laisse la parole à M. Bruno MALEFANT le Vice-Président pour qu'il procède à la lecture du rapport de gestion mentionnant les éléments suivants :

Les Produits au titre de cet exercice s'élèvent à 365 109 €, dont produits d'exploitation 353 008 €.

Ceux-ci se décomposent en cotisations adhérents au réel pour 316 839 € (- variation des produits constatés d'avance), cotisations membres correspondants pour 2053€, formation membres correspondants pour 28 920 €.

Les charges au titre de cet exercice s'élèvent à 315 749 €, dont charges d'exploitations 312 794 €.

- Les achats et charges externes de l'exercice s'élèvent à la somme de 122 177 €.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 2 074 €.
- Les salaires et traitements s'élèvent à 134 524 € et les charges sociales à 49 789 €.
- Les dotations d'exploitation s'élèvent à 4 197 €.

Handwritten signatures and initials: PE, BF, CV, BM, AP.

Compte tenu de ce qui précède, le Résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à + 40 213 €.

Après imputation du résultat financier, pour 11 122 € et en absence d'impôt sur les sociétés et de résultat exceptionnel, le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de + 49 359,54 €.

L'Actif du bilan s'élève à la somme de 657 200 €, dont 13 418 € en Actif net immobilisé, 640 808 € en Actif circulant dont 2974 € en charges constatées d'avance.

Le Bilan Passif s'élève à la somme de 657 200 € et se décompose en capitaux propres pour 356 458 € et en dettes pour 300 742 € (dont produits constatés d'avance 221 708 €).

Il indique par ailleurs que le nombre d'adhérents ayant cotisé a fortement augmenté en 2019 suite à l'absorption de GESTAGRI, leur nombre passe de 1146 membres en 2018, à 1473 en 2019.

III. Pour finir, M. Bruno MALEFANT fait une présentation rapide des comptes sociaux et de l'évolution du centre qui ressort à la lecture des états financiers de l'exercice 2019.

IV. La parole est ensuite donnée à Madame Marie-Odile PANSIER, notre Censeur, pour la lecture de son rapport annuel.

Elle atteste que le rapport de gestion du conseil d'administration relate correctement l'activité du centre et que ce dernier respecte bien les conditions de fonctionnement prévues à l'article 10 des statuts. Elle certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AGRICOMTAT, à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présentation diffusée aux membres comprenait en complément des états comptables 2019 les renseignements suivants :

- La représentation graphique de l'évolutions des effectifs adhérents d'AGRICOMTAT sur les dernières années,
- La représentation graphique des différentes catégories d'adhérents affiliés au centre,

Ces derniers documents ont été commentés par le Directeur, Monsieur DONOSO Philippe.

V. M. Grégory HERBET, procède ensuite à la lecture, puis au vote, des textes des résolutions, à savoir :

1ère Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019), après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2019 présenté par le conseil d'administration, ainsi que celle du rapport du censeur, approuve ces rapports dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et au censeur pour son mandat ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials:

- De JRS
- ev
- AM
- AP
- BF
- M

2ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019), approuve le contenu du rapport financier et décide d'affecter l'excédent, qui s'élève à + 49 359,59 Euros, au compte "Report à Nouveau" pour porter ce dernier à la somme de 247 700,77 Euros ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019), ratifie la décision prise en conseil d'administration du 20 Février 2020 de fixer la cotisation 2020 à 252 € TTC et de fixer celle des membres correspondants à 56 € TTC ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4ème Résolution

Démission et nomination de nouveaux administrateurs

Monsieur le Président demande à la secrétaire de séance si des lettres de candidatures ou de démissions ont été déposées à cet effet au centre.

Lettres de démissions des administrateurs :

- Monsieur Jacques PEYRON pour le collège des Experts-Comptables
- Monsieur Gabriel SEIGNOUR pour le collège des Adhérents

Lettre de Candidatures d'administrateurs :

Néant pour l'ensemble des collèges

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT O.M.G.A, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901 (Agrément du 10 septembre 2019) »

Monsieur le Président propose le renouvellement en qualité d'administrateurs Mesdames, Messieurs :

- SAUREL Justine

Handwritten signatures and initials:

- pc
- BF
- SM
- AM
- AP
- CV
- AP

- PERROT Agnès
- CAYREL Diane
- SINICO Jean-Pierre
- COUPON Vincent
- ISNARD Jean
- BOREL Gérald
- BERTAUD Yves
- DOUMAS Marc
- MALEFANT Bruno
- DUCROT Vincent
- HERBET Grégory
- DOUZON Christophe
- FRIEDMANN Bernard
- PEYROUSE Christophe
- MOUSSET Cyril
- MORGANTE Michel

Président d'Honneur : Monsieur BOREL Gérald

- Le renouvellement en qualité de censeur de la SAS Alpilles Audit & Associés, Commissaire aux comptes à Salon de Provence pour trois exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

~~~~~

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président Grégory HERBET propose de débiter l'assemblée générale extraordinaire pour approuver les opérations de fusion par **absorption de l'association de gestion des Chirurgiens-Dentistes de Vaucluse** par notre association **AGRICOMTAT O.M.G.A.**

~~~~~

Handwritten signatures and initials:

- Top right: JCS
- Middle right: ev
- Bottom right: AM
- Bottom right: AP
- Center: A, B, AY (with a large diagonal line through them)
- Left side: Vc, BT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

À 20 heures 30

Le Président précise que la composition du bureau de l'assemblée extraordinaire est identique à celle de l'assemblée générale ordinaire.

Il rappelle le texte de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire :

1. Approbation du traité de fusion par absorption de l'association de gestion agréée des Chirurgiens-Dentistes de Vaucluse par AGRICOMTAT O.M.G.A,
2. Modification statutaire du nombre de membres maximum du conseil d'administration qui passe de 18 à 21 membres (Art 12 des statuts),
3. Nomination des nouveaux administrateurs,
4. Pouvoirs.

Et enfin propose de mettre au vote les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve le projet de fusion signé le 20 février 2020 aux termes duquel l'Association de Gestion Agréée des Chirurgiens-Dentistes de Vaucluse a fait apport à l'association AGRICOMTAT O.M.G.A de l'intégralité de son actif d'un montant de 108 031,25 euros, moyennant la prise en charge par cette dernière de l'intégralité de son passif d'un montant de 8 375,43 euros, soit un apport net de 99 655, 82 euros.

En conséquence, elle approuve les apports et leur évaluation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que toutes les conditions suspensives contenues dans le projet de fusion et auxquelles était subordonnée la fusion-absorption ont été réalisées et, en conséquence, constate la réalisation définitive de la fusion par absorption de l'Association de Gestion Agréée des Chirurgiens-Dentistes de Vaucluse par AGRICOMTAT O.M.G.A et la dissolution de plein droit, sans liquidation de l'association de gestion agréée des Chirurgiens-Dentistes de Vaucluse.

L'assemblée générale prend note que la date d'effet de la fusion a été fixée au 1^{er} janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Handwritten signatures and initials: 'pc', 'ev', 'AM', 'AP', 'BY', and a large signature 'A'.

L'assemblée générale décide de modifier le nombre maximum de membres qui compose son conseil d'administration (tous collèges confondus), prévu à l'article 12 des statuts de l'association, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'élire en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration :

- Au sein du 2^{ème} collège : Monsieur JOUNES Olivier, Chirurgien-Dentiste

Lequel déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et affirme n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au Président du Conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution des décisions prises ci-dessus et pour prendre, si besoin, toutes dispositions d'ordre comptable, fiscal ou autres, consécutives à la fusion et plus généralement pour faire tout ce qui sera nécessaire.

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités déclaratives, de publications légales et autres, qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques ou des questions diverses à formuler à l'issue des débats.

Monsieur Pierre GROSJEAN, ancien salarié de l'AGACD84 et actuellement salarié du cabinet PLURIEXPERT, interpelle Monsieur GERBAIL Pierre, le représentant des finances publiques de Vaucluse, pour savoir s'il détient des informations complémentaires à nous communiquer, au sujet de l'avenir des Organismes de gestion agréés.

Les dirigeants et les salariés permanents des OGA sont particulièrement inquiets par la réforme prévue par le gouvernement « Macron » cet automne.

On rappelle que le projet de loi de finances pour 2021 prévoit de supprimer progressivement sans contrepartie à compter des revenus de 2020, la non majoration de 125% qui représente actuellement l'avantage principal accordé aux adhérents des centres de gestion agréés.

Monsieur GERBAIL Pierre répond qu'il n'a eu aucune information complémentaire à nous fournir à ce sujet de la part de sa Direction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, vers 21h, tous les participants ont été conviés par le Président à un cocktail dînatoire servi au restaurant « Le confidentiel » de l'Hôtel NOVOTEL Avignon Nord. *Bernard Fréchet*

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

J.P. Mico
Responsable

Agnès PERSOI

JOUNES Olivier
Chirurgien-Dentiste

Le Président, M. Grégory HERBET

le 29/05/2021

Herbert

cv
AP